



2023/24: QUELQUES INFORMATIONS RELATIVES AU FONCTIONNEMENT

MODALITES D'INSCRIPTION : le dossier administratif d'un enfant est valable pour l'année scolaire (été compris). A partir du moment où le dossier annuel est constitué, vous recevez par mail **la grille d'inscription à retourner dans les délais précis indiqués, accompagnés des règlements.**

Nous insistons pour que les dates de retour soient respectées, pour les vacances comme pour les MERCREDIS afin de pouvoir vous assurer l'accueil de vos enfants.

**ATTENTION, le règlement se fait à l'inscription.
Seules les grilles accompagnées du règlement seront prises en compte.**

MERCREDIS : inscription reconductible de mois en mois, pour tous les mercredis du mois (« forfait ») ou une partie des mercredis (« à la carte »). **Les inscriptions se font en début d'année scolaire (début septembre). Les inscriptions en cours d'année ne peuvent se faire qu'en fonction des places disponibles.**

VACANCES SCOLAIRES : inscription des vacances à la semaine indivisible.

VOUS ADHEREZ A L'ASSOCIATION : Cela signifie que vous vous engagez à faire vivre les instances de l'association en participant à l'Assemblée Générale ou en donnant un pouvoir. Cela signifie que vous adhérez au fonctionnement de l'association comme présenté dans ce document (modalités d'inscription, de règlement et d'annulation, horaires d'accueil, fonctionnement de la navette, ...).

ABSENCES ET ANNULATION :

EN CAS DE MALADIE : quelle que soit la période, remboursement de 50 % des jours d'absences, sous réserve de la présentation d'un justificatif. **L'absence ne peut être reportée sur le séjour suivant.**

EN CAS D'ANNULATION : *Pas de retenue en cas d'annulation avant la date limite de fin d'inscription.*

POUR LES PETITES VACANCES :

- annulation intervenant dans un délai d'une semaine après la date limite de fin d'inscription: retenue de 25%.
- pour un délai supérieur à une semaine : retenue de 50%.
- une fois le séjour commencé : aucun remboursement ne pourra être effectué.

LES VACANCES D'ETE :

- annulation avant le **1^{er} juin** : pas de retenue.
- annulation intervenant avant **le 15 juin** : retenue **de 25%**
- à partir du **16 juin** : retenue **de 50%**.
- une fois le séjour commencé aucun remboursement ne sera effectué.

LES MERCREDIS :

- avant le lundi midi précédent la date annulée : remboursement de 50%.
- pas de remboursement après cette date.

CAR DE RAMASSAGE : Pour rendre service aux familles, un car circule sur la commune, matin et soir, afin de faciliter l'accès au Centre Aéré. Pour bénéficier de ce service, il faut vous inscrire à ce mode de transport de manière sur toute une période (à la semaine ou au mois pour les mercredis). **Un changement de transport doit rester exceptionnel et être signalé par écrit ou mail au minimum le jour précédent avant midi.**

Sur certaines semaines la mise en place du ramassage en car se fera sous réserve d'effectifs suffisants.

Impacts de la crise sanitaire :

Nous mettons en place le protocole défini par notre ministère de tutelle. Celui-ci évolue en fonction de la situation sanitaire. Par ailleurs, il ne sera pas possible de garder au Centre Aéré des enfants ayant de la fièvre (38° et plus), les parents devant prévoir de pouvoir venir les chercher le cas échéant.

HORAIRES D'ACCUEIL DES ENFANTS :

JOURNEE :

Arrivée le matin : 8h15 à 9h00 / Départ le soir : 16h45 à 17h30.

DEMI-JOURNEE SANS REPAS : Mercredis seulement :

Matin : arrivée de 8h15 à 9h00 / Départ entre 12h et 12h15

Après-midi : arrivée à partir de 13h00 ou à 14h00 (en fonction de l'heure de repas), départ de 16h45 à 17h30.

A NOTER : penser à équiper vos enfants de vêtements (marqués à leur nom) ne craignant pas les activités de plein air. Ne porter ni vêtements ni objets de valeur au Centre Aéré.

Tout objet permettant la capture d'images devra faire l'objet d'une autorisation de l'équipe de direction avant d'être apporté au Centre Aéré.

Le téléphone portable n'est véritablement pas un objet de première nécessité dans le cadre des activités du Centre Aéré, tout particulièrement pour les enfants d'école primaire. En cas d'information spécifique, nous demandons aux parents de ne pas passer par le téléphone de leurs enfants mais de contacter directement l'équipe de direction du séjour (**04 78 74 42 82**).

Soyez attentifs aux objets que vos enfants amènent au Centre Aéré.

*Nous sommes un espace de jeux et de loisirs, c'est pourquoi qu'il n'y a pas d'interdiction en soi. En revanche, malgré notre vigilance et l'organisation mise en place, nous ne pouvons garantir qu'il n'y ait ni perte, ni disparition, ni échange. **Si ces objets prennent de la valeur à vos yeux ou à ceux de vos enfants (cartes de collection, attachement sentimental...), ceux-ci doivent rester à la maison.***

FINANCEMENT : Le financement de la structure est assuré par :



- les participations des familles
- le soutien de la Ville de Bron
- l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales (PSO et bonus territoire CTG)
- une aide exceptionnelle d'investissement de la Caisse d'Allocations Familiales (pour le renouvellement de notre minibus).
- et les prestations de la Mutualité Sociale Agricole

PARTICIPATIONS

ADHESION ANNUELLE ET FAMILIALE : 5 euros

FRAIS ADMINISTRATIFS : 7 euros

TARIFS: coût à la journée ou à la période

BRONDILLANTS				RATTACHÉS			
QUOTIENT CAF	CATEG.	A LA PERIODE EUROS	A LA JOURNEE EUROS	QUOTIENT CAF	CATEG.	A LA PERIODE EUROS	A LA JOURNEE EUROS
0.01 A 100	TR-01	8.40	9.90	0.01 A 700	T-01	17.40	18.90
100.01 A 200	TR-02	9.50	11.00	700.01 ET PLUS	T-02	20.80	22.30
200.01 A 300	TR-03	10.50	12.00	EXTERIEURS			
300.01 A 400	TR-04	11.50	13.00				
400.01 A 500	TR-05	12.60	14.10	0.01 A 700	Z-01	17.40	18.90
500.01 A 600	TR-06	13.70	15.20	700.01 A 1450	Z-02	20.80	22.30
600.01 A 700	TR-07	14.60	16.10	1450.01 ET PLUS	Z-03	23.30	24.80
700.01 A 800	TR-08	15.60	17.10	Déduction complémentaire du tarif journée (pour les Brondillants seulement) à partir de 3 enfants à charge : 0.50 € multiplié par le nombre d'enfants.			
800.01 A 900	TR-09	16.50	18.00				
900.01 A 1000	TR-10	17.40	18.90				
1000.01 A 1100	TR-11	18.30	19.80				
1100.01 A 1450	TR-12	19.10	20.60				
1450.01 A 1800	TR-13	19.80	21.30				
1800.01 ET PLUS	TR-14	20.50	22.00				

Modes de règlements possibles : chèques, espèces, virements, ANCV, ANCV-connect.

ACCUEILS COMPLEMENTAIRES PAYANTS :

Accueil avancé 8h00 à 8h15 : +1.60 € par jour et par famille.

Départ différé : 17h30 à 17h45 : +1.60 € par jour et par famille.

Ces accueils se font **sur inscription avec règlement en amont**.

En cas d'imprévu de dernières minutes, vous pouvez inscrire ponctuellement vos enfants et régler le jour même.

POUR LES MERCREDIS SEULEMENT:

Inscription à la journée (à la carte) pour les mercredis : majoration de 1.50 € par jour.

Brondillants : Demi-journée sans repas : 9.25 € (à la carte), 8.50 € (forfait).

Rattachés et extérieurs : Demi-journée sans repas : 11.55 € (à la carte), 10.80 € (forfait).

DANS TOUS LES CAS

Nous vous demandons de nous communiquer l'imprimé CAF pour permettre le calcul de votre participation. En l'absence de quotient CAF, le tarif maximum sera appliqué.

Penser à contacter les Services Sociaux et les Comités d'entreprise. Certains accordent des aides pour les séjours des enfants en centre de loisirs.

IMPOTS : les frais de séjour en centre de loisirs peuvent être déductibles de l'impôt au titre des frais de garde des enfants de moins de 7 ans. Demandez-nous une facture lors de votre déclaration.